

Colloque

ALLAITEMENT ET TRAVAIL: Comment est-ce possible?

Le Mercredi 12 Novembre,
Salle du Tapis Rouge, 9 rue de la Liberté, Colombes
De 14 h à 18h



Réseau Périnatal
de Santé 92 Nord



CIANE





A l'heure où l'on prône partout les bienfaits de l'allaitement, la reprise du travail rime trop souvent avec sevrage. Ensemble, trouvons des solutions pour que l'allaitement et le travail puissent faire meilleur ménage

Comment allaitement et vie active peuvent-ils être compatibles ?

Nous vous proposons une demi-journée pour vous informer, échanger et envisager des solutions. C'est un sujet de société important !

Un colloque présidé par le professeur Dominique Turck

Au programme:

- **Introduction**
- **Allaitement maternel, les bénéfices pour la santé de l'enfant et de la mère par le Pr Dominique Turck, professeur de Pédiatrie à la faculté de médecine de Lille, coordinateur du Comité de Nutrition de la Société Française de Pédiatrie**
- **Allaitement et travail d'hier à aujourd'hui par Mme Claude Didierjean-Jouveau , auteure de nombreux livres sur l'allaitement et le maternage**
- **Allaitement et Droit par le Pr Martine Herzog Evans, avocate, professeur de droit, auteur de nombreux livres dont «allaitement maternel et Droit »**
- **Témoignages de mères dont Maureen Dor comédienne et chanteuse**
- **Comment conserver le lait maternel: à propos du rapport de l'AFSSA de juillet 2005 par le Pr. Dominique Turck**
- **Exemple de la crèche de l'hôpital de Colombes**
- **Le choix de Femmes avant Tout par Isabelle Alonso, écrivaine**
- **Table ronde: l'allaitement et le travail comment faire ?**

Ce colloque est organisé par Mme Aurélie Serry , mère de 5 enfants, animatrice de la Leche League à Colombes "LLL colombes"

Représentante d'usagers au conseil d'administration du réseau de santé Périnatal 92 Nord et de la Fédération Française des Réseaux de Santé Périnatale (FFRSP)

Membre du conseil d'administration du Collectif inter-associatif autour de la naissance (CIANE)

Ce programme est susceptible d'être modifié

Allaitement et travail : contre le refus de l'allaitement en crèche

A ce jour, il n'existe aucune législation concernant le droit des mères à donner leur lait dans les crèches et de ce fait, cette possibilité est soumise à l'arbitraire des personnes qui les gèrent.

De nombreuses mères renoncent alors à l'allaitement, parfois dès la naissance compte-tenu des embûches administratives, et des bébés allaités sont obligés de passer au lait du commerce qui semble plus rassurant aux yeux des personnes n'ayant pas de formation en allaitement maternel.

Le « Plan national de nutrition santé » 2006-2010 (« Augmenter la durée de l'allaitement maternel chez les femmes qui allaitent ») qui reconnaît la valeur inégalable de l'allaitement maternel souhaite en augmenter tant la fréquence que la durée.

Dans cette perspective, il serait légitime de faciliter la vie des familles et des responsables de crèches pour que l'arrivée d'un bébé allaité ne coïncide pas trop souvent avec sevrage ou bataille juridico-administrative. C'est pourquoi nous demandons une loi. Et pour ce faire, nous vous demandons de signer la pétition suivante :

<http://www.mesopinions.com>

Rubrique Droits de l'homme - « Loi pour que le lait maternel ne soit plus jamais refusé en crèche »

Lien direct : <http://tinyurl.com/58eo76>

